

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 5 décembre 2023 à 18h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Margaret Lavallée, Manon Robitaille, Michel Mendes
Micheline Groulx Stabile et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Frédéric Berthiaume

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 18 h.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2023-12-05.226

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Vente des immeubles en défaut de paiement des taxes foncières – Retrait d'un immeuble de la liste – 109, 20^e avenue

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé au 109, 20^e Avenue, semble être décédé au cours du printemps 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'aucun successeur ou héritier ne s'est encore manifesté selon une consultation du registre foncier le 3 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que la vente des immeubles en défaut de paiement des taxes foncières est une procédure d'exception appliquée rigoureusement par les tribunaux ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2023-12-05.227

DE RETIRER de la liste des immeubles en vente pour défaut de paiement des taxes foncières 2021-2022 l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 974 106 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, portant le numéro civique 109, 20^e Avenue.

ADOPTÉE

3. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18 h 07.
Aucun citoyen à la séance du conseil.

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 07 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques